



## CDA MEUSE

*Réunion du bureau, le dimanche 01/02/2026 (09h30).*

<b>Président CDA</b>	HOFFMANN Christian (Désignateur)
<b>Secrétaire CDA</b>	BOESCH Frédéric
<b>Membres présents</b>	HUTIN Stéphane (Représentant des arbitres au CD du DMF), WITTMANN Aurélien
<b>Membre excusé</b>	FAY Daniel (Président du DMF)

### Ouverture de séance :

HOFFMANN Christian remercie les membres présents et énumère l'ordre du jour :

- 1- Courriers et informations diverses
- 2- Règlement Intérieur 2026-2027
- 3- Montées et descentes
- 4- AG et stages
- 5- Rappels
- 6- Questions

-----

### 1- Courriers et informations diverses

- Frédéric Boesch informe la CDA qu'au soir du 30/06/2026, il quittera son poste de secrétaire administratif à la suite d'une mutation professionnelle en Haute-Marne. Il remercie le District, les membres du bureau de la CDA et les arbitres pour leur confiance accordée durant les 8 années en poste. Les membres de la CDA le remercient pour tout le travail accompli.
- Le président de la CDA désignera son secrétaire pour la saison prochaine.
- La CDA souhaite la bienvenue, au sein des arbitres meusiens, à Mme MORLOT Tiffany, en provenance de Haute-Marne.
- Prise en compte de la pause d'apaisement dès mars 2026 sur les rencontres jeunes Ligue, Inter-district et District.
- Prise en compte sur les matchs U13 Inter-district et D1 de l'arbitrage des jeunes joueurs par les jeunes (1 arbitre officiel au centre et 2 remplaçants au poste d'assistants).



## CDA MEUSE

- La CRA valide les 4 candidatures Ligue pour la saison prochaine : Madame REPPLINGER et Messieurs DELPIERRE / KRASNIEWSKI et MORET.

### **2- Règlement Intérieur 2026-2027**

La CDA mettra à jour le règlement intérieur concernant les indisponibilités personnelles (or indisponibilités médicales et professionnelles).

La proposition sera faite au Comité Directeur de passer de 10 à 14 matchs par saison pour les arbitres/joueurs, à raison de 2 par mois minimum (sept-oct-nov-déc/fév-mars-avril-mai).

### **3- Montées et descentes**

La CAD arrête les décisions suivantes :

- 4 descentes de D1 à D2
- 2 montées de D2 à D1
- 2 descentes de D2 à D3

### **3- Observatons**

La CDA indique que le classement pour les arbitres D1 en 2026-2027 se fera au rang.

Les observateurs par catégorie, en 2026-2027 seront :

- Observateurs D1 : C.HOFFMANN / S.HUTIN / P.MAIER
- Observateurs D2 : D.LIEZ / C.DUMONT / A.LIGONNET (à confirmer par les intéressés)
- Observateur arbitres assistans : J.SARTELET (à confirmer par l'intéressé)

### **4- AG et stages**

- La CDA arrête la date du vendredi 05 juin 2026 en soirée pour son Assemblée Générale (Lacroix-Sur-Meuse à confirmer).
- La CDA organisera, sous le contrôle de la LGEF, le test TAISA en juin (date et lieu à définir).
- La CDA arrête la date du samedi 05 septembre 2026 pour son stage de rentrée (lieu à définir). Un unique sera organisé le samedi 12 septembre 2026 (lieu à définir).
- La CDA rend obligatoire la présence des arbitres au 6 soirées de Formations continues Mensuelles (oct-nov-fév-mars-avril-mai). Un système de bonus/malus sera appliqué comme les saisons passées (cf RI).



## CDA MEUSE

### 5- Rappels

- La CDA rappelle aux arbitres qu'ils sont dans l'obligation de prendre en compte les réserves déposées, quelque que soit le motif invoqué par le plaignant et le moment de la rencontre (avant, pendant et après). La réserve sera inscrite obligatoirement sur la FMI (ou feuille de match en cas de dysfonctionnement), au mot près cités par le plaignant, sans intervenir sur les termes utilisés et les phrases énoncées.

- **Rappel : La CDA énumère les manquements les plus sanctionnés en commission ces dernières années** : Mauvaise rédaction de la feuille de match, du résultat... // Absence totale ou partielle non motivée à un match ou retard à une rencontre // Arbitrer sans autorisation une rencontre officielle ou non // Non envoi de rapport sur le document officiel, dans les 48 heures aux Commissions de Discipline ou au Représentant des arbitres // Mauvaise volonté à se conformer aux devoirs de la fonction et indisponibilités tardives et répétées sans motif valable reconnu par la CDA. Par indisponibilité tardive, il faut comprendre 10 jours avant la rencontre // Absence non excusée à une convocation émanant de la Commission d'arbitrage ou une Commission de discipline, juridique ou d'appel // Négliger d'inscrire sur la feuille de match un avertissement ou une exclusion, refus d'enregistrer une réserve pour faute technique // Transformer une exclusion en avertissement // Réflexion, attitude ou propos inconvenant envers un membre de Commission ou un arbitre en/hors fonction officielle // et cetera...

**Pour rappel, le RI et ses annexes sont consultables sur le site du DMF, tout comme une multitude de documents utiles** (règlements compétitions, indemnités, observations, dossier médical, UNAF, livre lois du jeu, rapport disciplinaire, futsal, carton blanc, modification lois du jeu, FMI...)

Toutefois, la CDA en profite pour rappeler aux arbitres qu'il est nécessaire que ces derniers aient une parfaite connaissance du règlement intérieur notamment vis à vis du barème des sanctions en cas d'éventuels manquements.

### 6- Questions

- Un « tour de table » est effectué. Aucune remarque n'est apportée par les membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé, Christian HOFFMANN souhaite à l'ensemble des membres une bonne journée.

La réunion du bureau est levée à 12h00.

Le Secrétaire de séance :  
**Frédéric BOESCH**

Le Président de séance :  
**Christian HOFFMANN**